


 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
 VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNE GRANGES LE BOURG

 1 rue du Pont
 70400 GRANGES LE BOURG

 Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
 Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

*Unité de gestion	109	AD. COM. GRANGES LE BOURG
*Installation	070001569	STATION DE GRANGES BOURG
*Point surveillance	1991	STATION GRANGES BOURG
Commune prélèvement	GRANGES LE BOURG	
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE	
Préleveur	LDVH	*Date Prél 11/06/2024 *Heure Prél 10:20
Date début analyse	11/06/2024	Date Récept 11/06/2024 Heure Récep 13:20

RAPPORT D'ESSAI HY2424-2236

Analyse de Type P1

Numéro d'échantillon: 24-43

*Lieu exact prélèvement	2 Rue Sous les Fossés,
*Eau	TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	SC			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0.10	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.13	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	16.5	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique P1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	5.7	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	16.2	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	38	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	0.86	NFU		2.0 (≠0.5)
# TH	NF T 90-003	<2.0	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	<2.0	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	2.1	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	2.3	mg/L	50	
NO3/50 + NO2/3	calcul	<0.1	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	3.7	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	0.53	mg/L		2.0

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais son pH et sa conductivité sont inférieurs aux références de qualité (respectivement 6,5 et 200 µS/cm).

Dossier validé le 14/06/2024

Imprimé le : 14/06/2024

La Responsable Qualité

Bérengère BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.